



HONORAIRES DE TRANSACTION

Barèmes charge acquéreur

Jusqu'à 120 000 €	4 800 € TTC
De 120 001 € à 400 000 €	4% du prix net vendeur
De 400 001 € à 550 000 €	3.50 % du prix net vendeur
De 550 001 € à 750 000 €	3% du prix net vendeur
De 750 001 € à 1 000 000 €	2.50 % du prix net vendeur
Au delà de 1 000 000 €	2 % du prix net vendeur

HONORAIRES DE LOCATION

Location (maisons ou appartement)

Honoraires d'agence = 12% du loyer annuel (1/2 à charge locataire, 1/2 charge propriétaire)

Location locaux commerciaux

Honoraires d'agence = 2 mois de loyer 1/2 à la charge locataire, 1/2 à charge du propriétaire

Vente de locaux commerciaux, fonds de commerce

Honoraires d'agence = 4% hors taxe avec un minimum de 4000 € hors taxe

Vente de terrains et neuf

Honoraires d'agence = 4% TTC

Informations complémentaires

A la charge du locataire

Zones très tendues :	12 euros TTC / m ²
Zones tendues :	10 euros TTC / m ²
Hors zones tendues :	8 euros TTC / m ²
Etat des lieux :	3 € TTC / m ²

Les honoraires d'état des lieux sont toujours de 3 euros le m² que le bien soit en zone tendue ou pas et quel que soit le type de location (meublée ou pas) Les honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction du bail varient en fonction de la zone géographique : 12 euros/m² en zone très tendue, 10 euros/m² en zone tendue et 8 euros/m² sur le reste du territoire. Les zones très tendues sont en région parisienne et la liste (nettement plus étoffée) des zones tendues est sur le site Legifrance.